



REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ENERGIE ET DES MINES  
AGENCE BURUNDAISE DE L'ELECTRIFICATION RURALE



Bujumbura, le 08 / 11 / 2023

N/Réf : 760.04/DG/ABER/1213/2023

**Objet** : Addendum au Dossier d'Appel d'Offres n° DNCMP/217/F/2023-2024

Dans le cadre du Dossier d'Appel d'Offres cité en objet, l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale (ABER) tient à informer aux acquéreurs l'addendum libellé comme suit :

La page 25, Section C « **Préparation des offres** » ;

- Point 10, alinéa 2, le vocable « **Groupement** » ne fait plus partie du DAO car les sociétés sont pré-qualifiées et connues.

- Point 10, alinéa 5, la condition de **présenter des pièces justificatives démontrant la liste des entreprises Burundaises auxquelles ils ont fourni des matériels électriques** ne fait plus objet d'élimination des soumissionnaires déjà pré-qualifiés (références faites aux articles 165 et 171 du code des marchés publics).

Les pages **59,60,61 et 62** « **Spécification techniques des transformateurs** », la nature des enroulements sont impérativement en **cuivre** et non en aluminium.

La nouvelle date limite de dépôt et d'ouverture des offres est fixée ce **vendredi le 10 novembre 2023 respectivement à 10h00 et 10h30**, heure locale.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ABER.

Msc. Ing. **ERIC MPAYIMANA**

